



INC RECOUVREMENT 19/07/2016

En amont de cette réunion, la CFTC a interpellé le Président du Comex sur la politique salariale.

En effet, la CFTC ne comprend pas le refus de toute négociation 2016. Elle rappelle l'accord signé en faveur des collègues fonctionnaires sur une revalorisation de leur indice. La CFTC demande l'ouverture de négociations sur le 4ème trimestre 2016.

Mr REY nous informe être dans l'attente de la fixation du taux RMPP 2017 par le ministère. Une fois ce chiffre connu, des simulations pourront être effectuées sur la faisabilité d'une mesure générale.

La CFTC rappelle son courrier du mois Mai et souhaite avoir des réponses lors de cette INC. Elle attire également l'attention de la Direction de l'Acoss sur divers points :

- Projet DSI : la CFTC demande la planification d'une INC spécifique sur le sujet et la négociation d'un accord cadre national sur les conséquences de cette restructuration
- Contrôleur du Recouvrement : la CFTC s'associe aux différentes demandes des OS et plus particulièrement sur un parcours professionnel 5A/5B. Elle est favorable à la mise en place d'un groupe de travail RH/Contrôleurs/ Acoss sur le sujet. Cependant la CFTC rappelle que d'autres métiers comme les rédacteurs juridiques, les référents ou cadres techniques ou certains métiers du domaine comptable n'ont pas de parcours professionnel. La CFTC estime qu'il serait nécessaire d'entamer une réflexion globale.
-

Projet DSI

Demandes CFTC :

Quelle sera en définitif la structure retenue ?

Quelle sera l'avenir des personnels informatiques des organismes ?

Mr Rey donne son accord pour une INC spécifique et un accord cadre national.

Nous sommes actuellement en attente de la validation de la structure par le CA de l'Acoss qui aura lieu fin Juillet. 2 solutions sont possibles :

- Intégration dans un établissement distinct de l'Acoss
- Centre informatique unique

Des explications sont données sur la notion d'établissement distinct : cela impliquerait des IRP distinctes et un cadre de travail propre à l'établissement, un budget dédié, mais l'établissement demeurerait de la compétence du CA de l'Acoss.

La CFTC s'interroge sur les raisons de ce choix, pourquoi ne pas avoir pris le schéma d'un rattachement des personnels à l'Acoss. Quel sera les rôles des sites, quel lien hiérarchique, quid des informaticiens des URSSAF ?

Réponse de l'Acoss : les salariés de l'Acoss sont frileux sur une intégration des informaticiens ; il faut par ailleurs réfléchir à un pilotage plus interactif. Mr Rey souhaite une décision rapide sur la structure afin d'entamer la 2eme phase de l'opération qui demandera une analyse plus fine au regard de la finalité du projet. Il rassure les organisations syndicales : les sites sont maintenus et il n'y aura pas de mobilité forcée. Il ne s'agit pas de faire des économies mais de rechercher une meilleure efficacité de la branche informatique.

Les informaticiens « propres » aux Urssaf ne sont pas concernés par ce projet.

La CFTC tient à rappeler que pour la majorité des salariés le souci est d'avoir des outils qui fonctionnent et qui permettent une gestion correcte des dossiers. On entend les souhaits de la Direction sur le sujet. Sur la phase 2 du projet, la CFTC propose de mettre en place une commission ad hoc composée des fédérations, IRP des sites et de l'Ucass afin de discuter point par point des impacts de cette restructuration : rémunérations, pilotage, rôle des sites, rôle des IRP, instances à mettre en place ...

La question reste ouverte ...

Politique salariale

Questions CFTC /Réponses Acoss

1. Montant de la masse salariale globale = **Environ 5 millions**
2. Evolution du salaire moyen = **1.86%**
3. Taux de réalisation budgétaire 2015 = **91.8%**
4. Point sur la mise en place de la garantie du pouvoir d'achat : **tableau envoyé aux directions régionales**
5. Nombre de CDD sur 2015 et premier semestre 2016 : **Sur 2015 : 405 - sur 2016 : 521 dont 130 pour la DSN**
6. **Sur la question de la diffusion d'un premier bilan des postes rendus par la branche :** type d'emploi, catégorie, l'Acoss rappelle que cette obligation sera effective en fin de COG 2017 (740 ETP). Fin 2015, 229 ETP.

La CFTC alerte une nouvelle fois Mr REY sur l'ubuesque de la situation : devoir rendre des postes tout en prenant en charge de nouveaux projets imposés par l'Etat. (3 en 1, DSN, encaissement de la cotisation maladie pour les professions libérales, extension du régime AE...). Nos administrateurs nationaux ont fait part de leur inquiétudes et des conséquences pour les personnels et demander une révision à la baisse des postes à rendre.

Nous alertons également sur l'expotentialité des heures supplémentaires dites écrêtées. Nous demandons qu'une régularisation soit effectuée (paiement, récupération) et qu'une analyse sur les causes soient effectuées (corrélation charge / ressource).

L'Acoss entend et informe les partenaires sociaux de la mise en place d'une vigilance sur le sujet. Elle a demandé aux Directions régionales de s'emparer de la problématique sans imposer de contraintes particulières

Enfin, il est dommageable de constater une nouvelle fois un budget 2015 non réalisé à 100% et que des sommes soient rendues au ministère. Les salariés ont du mal à comprendre cette situation alors que toujours plus d'efforts d'économie leur sont demandés.

Pas de commentaires de l'ACOSS.

DSN

Questions CFTC

Celle-ci génère de nombreuses interrogations et inquiétudes :

Nombre d'ETP déployés ? 130 CDD engagés

Nombres d'anomalies recensées ?

La CFTC alerte la direction de l'Acoss sur la situation actuelle qui demande un fort investissement de la part des personnels en charge de la gestion des comptes RG. La CFTC demande qu' un renfort en ETP soit prévu afin de pouvoir au mieux maîtriser cette nouvelle charge.

Point sur les instances et le stock par organisme : pas de réponse

Mr REY est très satisfait de la montée en charge de la DSN : actuellement 520.000 entreprises sont intégrées soit 17 millions de salariés. Le taux d'anomalies est en baisse et se situe aujourd'hui en deca du chiffre du taux d'anomalie DUCS.

Il faut toutefois se montrer prudent notamment lors de la montée en charge d'entreprises nouvelles sur les échéances du mois d'Aout. Des évolutions sont en cours sur la fiabilisation des données du côté des éditeurs. Dossier à suivre à chaque INC.

Informations diverses

Des sujets sont ouverts pour la prochaine COG qui apporteront une charge complémentaire mais aussi un transfert de ressources.

Transferts de diverses cotisations (cotisations marins, caisses CCVRP CFP fonds public ...)

La CFTC entend ces prochaines orientations et viellera au bon équilibre des charges et ressources et à la bonne intégration des personnes.

RSI : une réflexion est en cours sur une nouvelle organisation et un nouveau pilotage. Diverses pistes ont été proposées au ministère :

- Consolider l'organisation commune actuelle
- Création d'un GIP
- Mise en place d'une branche métier dédié ISU

Aucune décision n'a été prise à ce jour, beaucoup d'interrogations et d'incertitudes demeurent.

Prochaine INC LE 5 OCTOBRE

Bernadette Declerieux, négociatrice nationale